

**Contrat de saillie de CANTURO**  
*Saison de monte 2018*

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à la SC TALMA STALLIONS une saillie de CANTURO aux conditions suivantes :

1) **Réservation pour une insémination au Haras de Talma**

**286.00 Euros TTC** (HT 260.00 Euros et TVA 10% 26.00 Euros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de *SC Talma Stallions*, ou par virement bancaire\*, et correspondant aux frais techniques pour 2018.

**Réservation pour une insémination dans un autre centre d'insémination**

**341.00 Euros TTC** (HT 310.00 Euros et TVA 10% 31.00 Euros) par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de *SC Talma Stallions*, ou par virement bancaire \* et correspondant à l'acompte et aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement des paillettes vers le centre de mise en place choisi, pour la saison 2018.

2) **Solde**

**880.00 Euros TTC** (HT 800.00 Euros et TVA 10% 80.00 Euros) par chèque de caution joint au présent contrat et encaissable le 1<sup>er</sup> octobre si la jument est pleine à cette date (sauf conditions particulières).

- Un chèque de caution est établi à ce jour à l'ordre de *SC Talma Stallions* pour le solde du paiement et remis au vendeur qui s'engage à ne pas l'encaisser avant que les conditions retenues ci-dessus auront été réalisées.

- L'acheteur devra, le cas échéant, faire parvenir au vendeur avant le 1<sup>er</sup> octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide à cette date pour récupérer son chèque de caution.

- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

\*Coordonnées bancaires: \*Coordonnées bancaires: SC TALMA STALLIONS, 3 Talma – 08250 Grandpré  
 IBAN: FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802

**CONDITIONS D'UTILISATION**

1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....

2) La jument sera inséminée avec du sperme congelé dans le centre agréé de: .....

Adresse : .....

Tél : ..... Port : ..... Mail : .....

3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.

4) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

5) Le prix de saillie comprend le prix des doses congelées et leur acheminement jusqu'au centre de mise en place (sauf conditions particulières). L'envoi est limité à 6 paillettes. L'acheteur peut les utiliser en France pour remplir le nombre de jument(s) qu'il souhaite : la seconde jument pleine sera facturée 770€ TTC (HT 700.00Euros et TVA 10% 70.00€), et les juments pleines suivantes seront facturées 660€ TTC (HT 600.00Euros et TVA 10% 60.00€), solde à la jument pleine au 01/10, pour des juments saillie en 2018 et 2019. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. A la fin de la saison 2018, l'acheteur est tenu de rendre compte du stock de paillettes non utilisées.

6) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.

7) En cas de non utilisation de la semence, la réservation sera reportée.

8) La déclaration de naissance ne sera envoyée qu'à réception du solde.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Fait en double exemplaire le ....., à .....

Le vendeur

L'acheteur